

Informations de base	
2022/2084(DEC)	Procédure terminée
DEC - Procédure de décharge	
Décharge 2021: budget général de l'UE - Cour de justice de l'Union européenne	
Subject	
8.70.03.11 Décharge 2021	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	PEKSA Mikuláš (Greens/EFA)	14/07/2022
		Rapporteur(e) fictif/fictive MARINESCU Marian-Jean (EPP) MANDA Claudiu (S&D) STRUGARIU Ramona (Renew) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID) FLANAGAN Luke Ming (The Left)	
Commission pour avis			
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission de décharge			
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

ECON	Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
EMPL	Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
ENVI	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
ITRE	Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
TRAN	Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
REGI	Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
AGRI	Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
PECH	Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
CULT	Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
JURI	Affaires juridiques	Président au nom de la commission VÁZQUEZ LÁZARA Adrián (Renew) 05/09/2022
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
AFCO	Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Commission	DG de la Commission	Commissaire

européenne	Budget	HAHN Johannes
------------	--------	---------------

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
23/06/2022	Publication du document de base non-légal	COM(2022)0323 	
13/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/02/2023	Vote en commission		
24/03/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0073/2023	Résumé
09/05/2023	Débat en plénière		
10/05/2023	Décision du Parlement	T9-0140/2023	Résumé
10/05/2023	Résultat du vote au parlement		
29/09/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2084(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/09709

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE738.384	16/12/2022	
Avis de la commission		PE736.657	17/01/2023	
Amendements déposés en commission		PE742.340	02/02/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0073/2023	24/03/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0140/2023	10/05/2023	Résumé

Conseil de l'Union				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif complémentaire	06247/2023	16/02/2023		
Commission Européenne				

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2022)0323 	23/06/2022	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0066/2022 JO C 391 12.10.2022, p. 0006	12/10/2022	
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0003/2023 JO C 429 11.11.2022, p. 0008	11/11/2022	

Acte final

Budget 2023/1827
JO L 242 29.09.2023, p. 0099

Décharge 2021: budget général de l'UE - Cour de justice de l'Union européenne

2022/2084(DEC) - 24/03/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Mikuláš PEKSA (Verts/ALE, CZ) concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021, section IV - Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).

La commission compétente a recommandé que le Parlement européen **donne décharge** au greffier de la Cour de justice sur l'exécution du budget de la Cour de justice de l'Union européenne pour l'exercice 2021.

Gestion budgétaire et financière

Les députés relèvent que le budget global alloué à la CJUE pour 2021 s'élevait à environ **444 millions d'EUR**, montant supérieur aux 436 millions d'EUR de 2020 et aux 429 millions d'EUR de 2019. Ils prennent note du taux élevé d'exécution budgétaire de 98,69% en 2021.

Pour certaines lignes budgétaires, l'incidence nette de la crise de la COVID-19 a été une réduction de l'utilisation des crédits, tandis que pour d'autres, cette crise a nécessité des dépenses supplémentaires. Pour ce qui est des chiffres, les dépenses supplémentaires dues à la pandémie de COVID-19 peuvent être estimées à 1,7 million d'EUR tandis que les économies sont estimées à 6 millions d'EUR.

Gestion interne, performances et contrôle interne

En 2021, les mesures visant à contrer les effets de la pandémie de COVID-19 ont permis à la CJUE de maintenir un niveau de performance élevé.

Le rapport note l'augmentation, en 2021, du nombre d'affaires portées au total devant les deux juridictions (1.720 en 2021 contre 1.584 en 2020), de même que du nombre d'affaires clôturées (1.723 en 2021 contre 1.540 en 2020). Cette augmentation concerne principalement la Cour de justice et est essentiellement liée à l'augmentation notable du nombre de pourvois contre des décisions du Tribunal, elle-même due à la hausse des activités du Tribunal.

La durée moyenne des procédures devant la Cour de justice a augmenté en passant de 15,4 mois en 2020 à 16,6 mois en 2021, tandis qu'au Tribunal, elle a atteint 17,3 mois en 2021 par rapport à 15,4 mois en 2020. Le nombre d'affaires pendantes devant les deux juridictions est resté stable en 2021.

Ressources humaines, égalité et bien-être du personnel

Il y a eu un renouvellement partiel mais substantiel de la CJUE en 2021, avec l'arrivée de neuf nouveaux juges à la Cour de justice et de cinq nouveaux juges au Tribunal.

Les députés observent que, depuis juillet 2022, le Tribunal compte deux juges par État membre, tandis que la Cour de justice est toujours composée d'un juge par État membre. Ils encouragent la CJUE à poursuivre son analyse sur la manière de rééquilibrer la charge de travail entre les deux juridictions.

Le rapport maintient qu'il importe de **remédier au manque d'équilibre entre les hommes et les femmes** au sein du collège des juges. En 2021, la proportion d'hommes et de femmes dans les effectifs et aux postes d'encadrement correspond à celle de l'année précédente. Fin 2021, les femmes représentaient 60% du personnel. Les députés notent avec satisfaction que la CJUE cherche à atteindre l'équilibre géographique en encourageant les candidatures de personnes provenant d'États membres sous-représentés.

Le rapport félicite la CJUE d'avoir pris des mesures spécifiques pour assurer le bien-être physique et mental du personnel dans le contexte des conditions particulières de télétravail imposées par la pandémie de COVID-19 en 2021. Il encourage la CJUE à poursuivre sa politique visant à donner au personnel d'encadrement des orientations sur la préservation du bien-être du personnel et à l'y associer.

Cadre éthique et transparence

Les députés saluent l'adoption du nouveau code de conduite des membres de la Cour de justice et du Tribunal, qui est entré en vigueur le 7 octobre 2021 et qui met l'accent sur les déclarations d'intérêts des membres. Ils regrettent que le nouveau code de conduite des membres du personnel soit toujours en cours d'adoption et invitent par conséquent la CJUE à conclure au plus vite la procédure. Ils soulignent qu'il est important de fournir au personnel des références complètes et actualisées sur de nombreux sujets sensibles tels que le pantoufle, les activités extérieures et les activités professionnelles après la cessation de fonctions.

Le rapport a également salué :

- les efforts déployés par la CJUE pour accélérer et étendre le passage au numérique de ses activités et de ses procédures, tant dans le domaine judiciaire que dans le domaine administratif. La CJUE a joué un rôle actif en soutenant des initiatives visant à renforcer la cybersécurité dans l'ensemble des institutions, organes et organismes de l'Union;
- le rapport détaillé communiqué à l'autorité budgétaire sur les plans d'investissement immobilier de la CJUE;
- l'adoption par la CJUE d'une politique environnementale, consultable publiquement sur son site internet. En 2021, la CJUE a considérablement réduit sa consommation d'électricité, d'eau et de papier, ses déchets de restauration et de bureau, ainsi que ses émissions de gaz à effet de serre;
- l'engagement de la CJUE en faveur de la coopération interinstitutionnelle.

Décharge 2021: budget général de l'UE - Cour de justice de l'Union européenne

2022/2084(DEC) - 10/05/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 563 voix pour, 73 contre et 1 abstention, de **donner décharge** au greffier de la Cour de justice sur l'exécution du budget de la Cour de justice de l'Union européenne pour l'exercice 2021.

Dans sa résolution adoptée par 560 voix pour, 75 contre et 2 abstentions, le Parlement a formulé les observations suivantes :

Gestion budgétaire et financière

Le budget global alloué à la CJUE pour 2021 s'élevait à environ **444 millions d'EUR**, montant supérieur aux 436 millions d'EUR de 2020 et aux 429 millions d'EUR de 2019. Ils ont pris note du taux élevé d'exécution budgétaire de 98,69% en 2021.

En 2021, la pandémie de COVID-19 a fortement influencé toute l'activité de la CJUE, tant juridictionnelle qu'administrative, et cette crise a eu une incidence sur la consommation du budget de plusieurs lignes budgétaires de la CJUE. Les dépenses supplémentaires dues à la pandémie de COVID-19 peuvent être estimées à 1,7 million d'EUR tandis que les économies sont estimées à 6 millions d'EUR. Le montant net des économies peut être estimé à 4,3 millions d'EUR.

Gestion interne, performances et contrôle interne

En 2021, les mesures visant à contrer les effets de la pandémie de COVID-19 ont permis à la CJUE de maintenir un niveau de performance élevé.

Le rapport note l'augmentation, en 2021, du **nombre d'affaires** portées au total devant les deux juridictions (1.720 en 2021 contre 1.584 en 2020), de même que du nombre d'affaires clôturées (1.723 en 2021 contre 1.540 en 2020). Cette augmentation concerne principalement la Cour de justice et est essentiellement liée à l'augmentation notable du nombre de pourvois contre des décisions du Tribunal, elle-même due à la hausse des activités du Tribunal.

La **durée moyenne des procédures** devant la Cour de justice a augmenté en passant de 15,4 mois en 2020 à 16,6 mois en 2021, tandis qu'au Tribunal, elle a atteint 17,3 mois en 2021 par rapport à 15,4 mois en 2020. Le nombre d'affaires pendantes devant les deux juridictions est resté stable en 2021.

Ressources humaines, égalité et bien-être du personnel

Il y a eu un renouvellement partiel mais substantiel de la CJUE en 2021, avec l'arrivée de neuf nouveaux juges à la Cour de justice et de cinq nouveaux juges au Tribunal.

Le Parlement maintient qu'il importe de remédier au **manque d'équilibre entre les hommes et les femmes au sein du collège des juges**. Fin 2021, les femmes représentaient **60%** du personnel ce qui montre que la CJUE a dépassé la moyenne des institutions de l'Union en ce qui concerne la représentation des femmes aux postes de responsabilité au sein de l'administration.

Fin 2021, 2.247 fonctionnaires et autres agents étaient en poste à la CJUE. Les députés ont noté avec satisfaction que la CJUE cherche à atteindre l'équilibre géographique en encourageant les candidatures de personnes provenant d'États membres sous-représentés. Ils ont regretté qu'en 2021, le pourcentage de stagiaires rémunérés (68%) ait baissé par rapport à l'année précédente (72% en 2020).

Le Parlement a relevé avec satisfaction qu'en 2021, les activités de l'unité de la formation et du développement de la CJUE comprenaient des initiatives spécifiques relatives à l'égalité des chances, à la diversité et à l'inclusion. Il a salué le fait que la CJUE a déployé davantage de ressources pour prévenir les cas d'épuisement professionnel et a félicité la CJUE d'avoir pris des mesures spécifiques pour assurer le bien-être physique et mental du personnel dans le contexte des conditions particulières de télétravail imposées par la pandémie de COVID-19 en 2021.

Cadre éthique et transparence

Les députés ont salué l'adoption du **nouveau code de conduite** des membres de la Cour de justice et du Tribunal, qui est entré en vigueur le 7 octobre 2021 et qui met l'accent sur les déclarations d'intérêts des membres. Ils ont regretté que le nouveau code de conduite des membres du personnel soit toujours en cours d'adoption et ont invité la CJUE à conclure au plus vite la procédure. Ils ont souligné qu'il est important de fournir au personnel des références complètes et actualisées sur de nombreux sujets sensibles tels que le pantoufle, les activités extérieures et les activités professionnelles après la cessation de fonctions.

Le Parlement a constaté le degré satisfaisant de transparence obtenu grâce à la publication annuelle sur le site internet Curia, depuis 2018, des listes des activités extérieures des membres de la Cour de justice et du Tribunal. En outre, 96 demandes d'autorisation d'exercer une activité professionnelle après avoir quitté la CJUE ont été déposées par des membres du personnel. Toutes ces demandes ont été approuvées et aucune violation du délai de viduité n'a été constatée.

Le Parlement a également formulé des observations sur la transition numérique, la cybersécurité et la protection des données, les bâtiments et la sécurité, l'environnement et la durabilité, la coopération interinstitutionnelle et la communication.

La résolution a en particulier salué :

- les efforts déployés par la CJUE pour accélérer et étendre le passage au numérique de ses activités et de ses procédures, tant dans le domaine judiciaire que dans le domaine administratif. La CJUE a joué un rôle actif en soutenant des initiatives visant à renforcer la cybersécurité dans l'ensemble des institutions, organes et organismes de l'Union;
- le rapport détaillé communiqué à l'autorité budgétaire sur les plans d'investissement immobilier de la CJUE; depuis juin 2021, la CJUE a un contrat pour l'établissement d'un inventaire de ses biens architecturaux et leur inspection systématique, contrat auquel ont été alloués 140.000 EUR en 2021 et 230.000 EUR en 2022;
- l'adoption par la CJUE d'une politique environnementale, consultable publiquement sur son site internet. En 2021, la CJUE a considérablement réduit sa consommation d'électricité, d'eau et de papier, ses déchets de restauration et de bureau, ainsi que ses émissions de gaz à effet de serre;
- l'engagement de la CJUE en faveur de la coopération interinstitutionnelle;
- le taux d'utilisation d'e-Curia, qui était de 85% en ce qui concerne la Cour de justice et de 93% pour ce qui se rapporte au Tribunal. Le site web Curia a été consulté par 6,1 millions de visiteurs et que ses pages ont totalisé 25,3 millions de vues en 2021. La CJUE est encouragée à intensifier ses efforts de communication pour renforcer le lien avec les citoyens.